



# Charte Label Qualité IvDH

## CHARTE DU LABEL QUALITÉ LVDH

### 1 – Quelle finalité pour le label qualité lvdH ?

- L'**association la voie des Hommes (lvdH)** se veut un espace de liberté au sein duquel les Adhérents peuvent se rencontrer et se développer.
- Les membres adhérents à l'**association lvdH** qui souhaitent :
  - porter et promouvoir l'image commerciale de la qualité de la marque **lvdH**,
  - appliquer l'excellence dans ses pratiques professionnelles dans le monde du conseil, de la formation ou du coaching en tant qu'indépendant,peuvent obtenir le **label qualité lvdH** qui s'adossera à leur propre marque.
- La présente Charte a pour objectif de rappeler les principes en termes de droits et d'engagements liés **au label qualité lvdH**, et également de préciser les règles à respecter pour justifier du **label qualité lvdH** afin de permettre une adhésion éclairée.
- Tout titulaire du **label qualité lvdH** accepte de se conformer aux dispositions et principes de cette présente Charte qui constitue le texte de référence du **label qualité lvdH** définissant les attentes générales en matière de conduite et de comportement professionnel.
- Le cas échéant, cette Charte sera le support pour traiter tout recours ou litige pouvant entraîner le retrait de l'usage du **label qualité lvdH**.

### 2 – Quels sont les droits et les engagements liés au label qualité lvdH ?

Chaque membre adhérent de l'association lvdH titulaire du **label qualité lvdH** bénéficie des DROITS décrits au §2.1 et respecte les ENGAGEMENTS décrits au §2.2

#### 2-1 – LES DROITS

- Revendiquer le statut de titulaire du **label qualité lvdH**, de le faire savoir et de l'utiliser en association avec sa propre marque
- Être présent et visible sur le site internet de l'**association lvdH** en tant que titulaire du **label qualité lvdH**

- Devenir membre de la **Commission du label qualité lvdH** dont l'objet est notamment de participer au développement et à l'évolution du **label qualité lvdH**
- Profiter des moyens mis à disposition (identité visuelle, communication sur les espaces digitaux, site internet, réseaux sociaux ...)
  
- Accéder gratuitement\* aux temps d'entraînement, de partage de pratiques et autres évènements organisés par l'**association lvdH**
- Accéder aux ressources pédagogiques créées au sein de l'association lvdH sous réserve d'autorisation expresse du ou des consultants les ayant créés.
- Piloter des équipes-projet avec d'autres membres de l'**association lvdH** ou de son réseau.
- Utiliser des références réalisées sous la marque **lvdH** et/ou par un titulaire du **label qualité lvdH** pour assurer le développement commercial (image, notoriété...) de son entité

## 2-2 – LES ENGAGEMENTS

### 2-2.1- Vis-à-vis de l'association la voie des Hommes et de ses membres

- S'acquitter d'une cotisation annuelle spécifique au **label qualité lvdH**. Cette cotisation complète l'adhésion obligatoire à l'**association lvdH** et constitue un droit d'usage de la marque **label qualité lvdH**. Elle tend à couvrir l'ensemble des frais inhérents à la visibilité et au développement du label. Le montant de cette cotisation spécifique est voté chaque année par le Conseil d'administration de l'**association lvdH**.
- Être en conformité dans sa structure avec les obligations administratives, fiscales et légales, respecter les lois et les règlements du pays et/ou des métiers.
- Informer chaque année la **Commission du label qualité lvdH** du CA réalisé (formation/conseil/coaching) et des réussites commerciales. Le CA consolidé de toutes les entités se référant au **label qualité lvdH** et les références associées pourront être utilisés dans des communications commerciales par l'association lvdH et les titulaires du label.
- S'entraîner régulièrement en participant aux parcours de formation en tant que formateur ou en tant que participant.
- Participer aux journées d'échange de pratiques et autant que possible à toutes les manifestations organisées par l'**association lvdH**.
- Développer la notoriété et la visibilité du **label qualité lvdH** en l'apposant sur toutes ses communications.

- Respecter l'identité visuelle et la charte graphique du **label qualité lvdH** pour toute utilisation.

### **2-2.2 - Vis-à-vis de l'environnement professionnel**

- Effectuer des travaux de qualité, respecter les échéances, être en mesure de justifier des résultats obtenus auprès de ses clients en tant que responsable de l'image de la qualité des prestations réalisées avec le **label qualité lvdH**.
- S'engager à l'excellence par le biais d'actions de développement continu personnel, professionnel et éthique.
- S'engager à respecter les obligations légales associées à ses activités professionnelles.
  
- Ne suggérer, cautionner ou encourager la diffusion d'informations trompeuses ou mensongères sur les compétences et les qualifications de ses intervenants.
- Formaliser via un contrat ad hoc toute prestation commerciale ou de sous-traitance.
- Pendant la relation de travail, respecter le plus strict niveau de confidentialité avec toutes les parties et respecter toutes les lois applicables en matière de données personnelles et communication.
- S'interdire toute forme de discrimination pour quelque motif que ce soit.
- S'engager à respecter le code de déontologie de son métier.
- Respecter les critères qualitatifs de la certification Qualiopi pour toutes les actions de formation professionnelle continue ou s'adosser à une entreprise certifiée Qualiopi.

### **3- Comment obtenir le label qualité lvdH ?**

- Pour être éligible un candidat doit :
  - être parrainé par un titulaire du **label qualité lvdH** qui se porte garant de « l'esprit lvdH » du candidat
  - avoir rencontré a minima 3 titulaires du **label qualité lvdH**,
  - avoir participé à des événements lvdH et/ou à des missions avec un titulaire du **label qualité lvdH**, et/ou avoir validé les compétences associées au module 1 du parcours de formation lvdH,
  - avoir payé sa cotisation.

- La demande d'obtention du **label qualité lvdH** doit être motivée via un **dossier de candidature** rempli conjointement avec le parrain
- Le candidat au **label qualité lvdH** s'inscrit dans un parcours d'une durée minimale de 6 mois au cours desquels il participera au maximum possible d'événements lvdH pour rencontrer et échanger avec des titulaires du **label qualité lvdH**.
- A l'issue de ce parcours, la **commission du label qualité lvdH** se réunit pour valider les candidatures au regard des critères d'éligibilité.
- Le candidat est reçu officiellement comme titulaire du **label qualité lvdH** à l'occasion des universités d'été qui suivent la validation par la Commission.

#### **4 – Quel suivi qualitatif de la validité du labellisé ?**

- La **Commission du label qualité lvdH** se réunit chaque année pour examiner les situations de tous les **titulaires du label qualité lvdH** au regard des critères d'éligibilité et/ou de respect de cette Charte du **Label qualité lvdH**.
- La Commission statue sur le maintien ou non de la jouissance du **Label qualité lvdH** L'effet de la décision est immédiat, sans remboursement de la cotisation en cours d'année.

Pour l'adhérent

Nom : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature, précédée de la mention

« bon pour accord » :

la voie des Hommes, représentée par

Nom : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_